

# Vaccins : la quatrième dose écartée

Pour le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, un nouveau rappel n'est pas utile à ce stade

**C'**est une position prudente et provisoire, qui « pourra évoluer (...) en fonction de la parution de nouvelles données scientifiques ». Il n'empêche : dans l'avis remis, le 19 janvier, au ministre de la santé, le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) « considère que les données disponibles n'appellent pas actuellement à la mise en place d'un second rappel vaccinal [un rappel de la troisième dose] ». La question, qui avait été soumise au COSV par l'exécutif, est certes « rendue légitime par le contexte actuel de forte circulation virale », insistent les experts, plus particulièrement « l'émergence du variant Omicron, face auquel la vaccination semble perdre partiellement de son efficacité ».

Toutefois, « à l'exception des personnes sévèrement immunodéprimées, pour qui le COSV a, d'ores et déjà, recommandé l'injection systématique d'une seconde dose de rappel vaccinal », les experts écartent le recours à cette quatrième dose pour protéger les personnes âgées ou présentant des comorbidités, qui ont reçu leur rappel en septembre ou octobre 2021.

Cette population constitue, en effet, le cœur du débat. Particulièrement à risques de développer des formes graves, elle a été la première à bénéficier de la vaccination : dès janvier 2021 pour la première dose, suivie rapidement de la deuxième ; en septembre pour le rappel. Mais ce privilège s'est transformé en handicap. A l'arrivée d'Omicron fin décembre, eux subissaient déjà l'affaiblissement progressif de la quantité d'anticorps, détectable dès la dixième semaine, selon différentes enquêtes que rappelle le COSV dans son avis. C'est ce qui a conduit des pays comme Israël, le Chili, la Hongrie, le Danemark ou encore l'Espagne à ouvrir la porte à cette injection supplémentaire.

Certains pourraient s'interroger sur l'engorgement des centres de vaccination, déjà bien occupés par la campagne de rappel en cours. Le conseil balaie l'argument. Une seconde dose de rappel pour la totalité des personnes ayant reçu la première il y a quatre mois concernerait 1,2 million de personnes en janvier et 1,9 million en février, précise l'avis. Une population, finalement, limitée.

Même en ramenant ce délai à trois mois, ce qui imposerait de vacciner 3,1 millions de personnes en janvier et 4,2 millions en février (ceux ayant reçu leur premier rappel en novembre), « la mise en place d'une seconde dose de rappel ne poserait dans l'im-

mediat pas de problème de faisabilité », souligne le COSV.

L'instance consultative, mise en place à l'occasion de cette pandémie, appuie son avis négatif sur de tout autres considérations. En premier lieu, elle constate que la diminution de la protection contre l'infection dix semaines après le rappel vaccinal ne s'accompagne pas d'une baisse similaire contre les formes graves. « Pour l'instant, aucun élément d'information consistant ne suggère que la protection contre la survenue de formes graves conférée par un rappel vaccinal diminue dans le temps », insiste-t-elle.

## BÉNÉFICE INSUFFISANT

En effet, les premières données britanniques en vie réelle ont mis en évidence, chez les plus de 65 ans, une efficacité du rappel de 94 % contre les formes graves pendant les neuf premières semaines, qui se maintient à 89 % au-delà de dix semaines. Un constat qui a conduit le Royaume-Uni à écarter, pour l'heure, toute injection supplémentaire. Les premières données françaises sur la protection conférée par cette troisième dose, récemment publiées par la Drees, plaident aussi en ce sens, ajoute le conseil.

Chez les plus de 80 ans, le rappel divise par quatre le risque d'hospitalisation par rapport aux vaccinés qui ont reçu deux doses – et par plus de six par rapport aux non-vaccinés –, alors que ce groupe d'âge a été le premier à recevoir la troisième injection, avec un nombre d'hospitalisations relativement bas dans cette catégorie (321 début janvier). Qui plus est, ce nombre inclut des personnes hospitalisées pour d'autres raisons à qui l'on découvre une infection par le SARS-CoV-2, alors même qu'elles ne présentaient aucun symptôme.

Aussi le COSV juge qu'« une seconde dose de rappel vaccinal n'apporterait pas de bénéfice individuel significatif », hormis pour les personnes lourdement immunodéprimées (malades, greffés ou sous-traitement immunosuppresseur). Il poursuit : « De plus, l'intérêt collectif de la mise en place d'un second rappel, qui, pour l'instant, s'adresserait à une cible restreinte à environ trois millions de personnes, apparaît autant limité à court terme. »

« On ne voit pas très bien pour le moment ce que cette quatrième dose pourrait apporter, commente le président du COSV, le professeur Alain Fischer. Cela augmente le niveau d'anticorps, les Israéliens l'ont montré. Mais avec quelle intensité réelle, quel effet sur les formes graves et pour

quelle durée, on n'en sait rien. Quant à la protection vis-à-vis de l'infection par Omicron, le rappel l'améliore mais de façon limitée. Donc on n'attend pas de merveilles de la quatrième dose. »

Bénéfice individuel insuffisant, bénéfice collectif illusoire, donc. Le conseil y ajoute un argument politique. « La mise en place d'un second rappel pourrait générer un effet contre-productif quant à la poursuite de la campagne vaccinale en cours », explique l'avis. « En effet, une telle mesure pourrait être interprétée comme un signal d'inefficacité de la vaccina-

tion par l'opinion et ainsi induire un risque de désengagement à l'égard d'une vaccination perçue comme trop fréquente. »

## PRIORITÉ AU PREMIER RAPPEL

Le COSV invite toutefois les pouvoirs publics à bien surveiller la courbe des hospitalisations, en particulier, chez les personnes de plus de 80 ans ayant reçu leur rappel. Si la légère hausse observée en décembre venait à se poursuivre, « le COSV pourrait recommander l'administration systématique d'un second rappel vaccinal pour ces personnes »,

**« LA MISE EN PLACE D'UN SECOND RAPPEL POURRAIT GÉNÉRER UN EFFET CONTRE-PRODUCTIF QUANT À LA POURSUITE DE LA CAMPAGNE VACCINALE EN COURS », SELON L'AVIS DU COSV**

avertit-il. Les deux premières semaines de janvier semblent, à cet égard, plutôt rassurantes, mais le comité se tient prêt à changer de position. D'ici là, priorité au premier rappel, que 36,5 % de la population éligible n'a toujours pas effectué, et à la primovaccination des quelque 4,5 millions de personnes toujours réfractaires. Les mener à bien « apporterait des effets supérieurs à la mise en place d'une seconde injection de rappel », insiste le conseil. Le message a le mérite de la simplicité. ■

NATHANIEL HERZBERG

**Adieu**  
 **Diesel.**

Depuis le 1er janvier nous n'acceptons plus de nouveaux véhicules Diesel sur l'application.

Une étape nécessaire vers notre objectif Zéro Diesel en 2024.

Retrouvez nos engagements sur [uber.com/durable](https://uber.com/durable).

Uber Green 



## L'Autriche met fin au confinement des non-vaccinés

Le chancelier conservateur Karl Nehammer a annoncé, mercredi 26 janvier, qu'à partir du lundi 31 janvier les personnes non vaccinées retrouveront leur liberté de mouvement. Elles resteront toutefois exclues des restaurants, hôtels, lieux culturels et sportifs qui exigent un passe vaccinal. Depuis mi-novembre 2021, les personnes qui n'ont pas reçu d'injection ou qui ne peuvent pas présenter de certificats d'anticorps témoignant d'une infection récente n'ont, en théorie, plus le droit de quitter leur domicile. Sauf pour travailler, faire leurs courses alimentaires, du sport ou pour des soins médicaux. Le pays avait opté pour cette restriction drastique face à la flambée des cas et au risque de saturation des services de soins intensifs. « La situation actuelle dans les hôpitaux nous permet d'y mettre fin », a estimé M. Nehammer.